

Appel du 26 avril 1826

du Comité établi à Lausanne en faveur des Grecs

VAUDOIS!

NEDA 4646

Déjà en 1822, nous sollicitâmes votre pitié en faveur des malheureux Grecs, que des désastres sanglans avoient amenés dans votre belle Patrie. Grâce à votre générosité, ils regagnèrent leurs foyers en bénissant votre nom. Aujourd'hui encore, nous venons vous entretenir des Grecs et solliciter de nouveau en leur faveur les secours de votre active charité. Le cri de détresse de ce peuple héroïque a retenti dans tout le monde civilisé, et remué les entrailles de tous les hommes qui n'ont pas fermé leur cœur à l'humanité. Vous savez qu'à Missolonghi, cet important boulevard du Péloponèse, et bientôt, peut-être, dans d'autres places fortes, de vaillans défenseurs, exténués par la faim, épuisés par les veilles, affoiblis par la perte de leur sang, luttent avec une constance inouïe contre des hordes de barbares six fois plus nombreuses, qui n'ont emprunté de la civilisation européenne que l'art perfectionné du carnage. Du haut de leurs remparts à demi ouverts, et de leurs âpres rochers, du fond de leurs vallées sans espérances de moissons, les fils de la Grèce tendent leurs bras vers l'Europe, et lui demandent de la pitié, des munitions et un peu de pain. — Depuis long-temps dévoués à la mort, ils ne tremblent que pour leur Patrie, pour leurs pères, dont la vieillesse sera insultée, pour leurs femmes livrées à des outrages plus terribles, pour leurs enfans condamnés à un affreux esclavage ou à l'apostasie.

Le monde Chrétien a entendu leurs supplications. Par-tout la charité s'est imposé des sacrifices, par-tout se réunissent des hommes dévoués à la Sainte Cause de l'humanité outragée, de la croix menacée, de la liberté militante.

Dans ce mouvement général, la Suisse s'est depuis long-temps distinguée d'une manière honorable, et dans ce moment encore son zèle se ranime plus ardent que jamais. Vous aussi, habitans du Canton de Vaud, vous ne resterez point en arrière et vous ne demandez sans doute qu'à vous associer à l'œuvre charitable qui a pour but de secourir tant d'infortunés placés au bord d'un abîme.

Tout récemment encore, vous avez témoigné votre sollicitude envers la Grèce, en concourant généreusement à l'éducation de quelques jeunes Grecs, que votre Patrie rendra à la leur, Citoyens éclairés et utiles. Mais si cette entreprise même doit atteindre son but, il faut que ces Chrétiens s'unissent pour sauver aujourd'hui les défenseurs de la Grèce. Des armes, des munitions et du pain, voilà ce qu'ils vous demandent et ce qu'il faut se hâter de leur donner.

En vous invitant à faire et à provoquer de nouveaux sacrifices pécuniaires, nous sommes sûrs de ne pas faire un appel inutile à votre générosité, pourvu que vous croyiez avoir une garantie suffisante pour l'emploi des dons que vous offrirez. Le Comité qui s'adresse à vous est le même qui, depuis le mois de Septembre 1822, administra les secours que vous destinâtes aux Grecs et vous rendit compte de sa gestion, dans une publication du 25 Mai 1824. Ce Comité, en rapport avec ceux de Paris et de Genève, s'entourera de toutes les lumières et de toutes les sûretés qui lui garantiront à lui-même un emploi convenable et fidèle des ressources dont vous lui aurez

confié l'administration. Il vous rendra un compte exact et prompt de ses opérations, soit par la voie des Journaux, soit par des publications particulières.

Afin d'activer des secours dont l'efficacité dépend de leur promptitude, le Comité s'est associé dans chaque District un correspondant chargé de recueillir les contributions; nous faisons connoître leurs noms, afin que vous sachiez quels sont les dépôts les plus voisins où vous pourrez adresser vos offrandes.

Collecteurs des dons en faveur des Grecs.

à Aigle,	Mr. Desloës-Veillon.
à Avenches,	— Schnell, Docteur-Médecin.
à Aubonne,	— Décombaz, Principal du Collège.
à Cossonay,	— Duchat, Juge de District.
à Echallens,	— Paschoud, Notaire.
à Grandson,	— Rey fils aîné.
à Lausanne,	— Les Membres du Comité soussignés.
à La Vallée,	— F. Bonnard, Greffier.
à Lavaux,	— Dumur, Greffier.
à Morges,	→ Jean Renevier, licencié en droit.
à Moudon,	— De Joffrey.
à Nyon,	— Nathey, Greffier.
à Orbe,	— Venell.
à Oron,	— Pasche, Greffier.
à Payerne,	— Defélice, Juge de District.
au Pays-d'Enhaut,	— Mange.
à Rolle,	— N. Chatelain.
à Vevey,	— Guisan, Médecin.
à Yverdon,	— Constançon, Commandant d'Arrondissement.

Outre ces Collecteurs spéciaux, nous osons inviter MM. les Pasteurs à concourir à une œuvre à laquelle ils ont plus de droit que personne de coopérer; c'est la charité qui doit agir, et c'est pour des martyrs qu'on l'implore. Nous osons encore nous adresser en particulier à ce sexe, dont la compassion est si éloquente, et qui sait faire servir au soulagement de l'humanité toute la puissance de ses affections! Qu'inspirées par la religion et par la pitié, les femmes et les filles de l'heureuse Helvétie frappent à toutes les portes, et sollicitent tous les cœurs en faveur de la Grèce en deuil. Leurs voix seront entendues, et l'égoïsme lui-même s'attendrira à la vue de tant de charité.

Lausanne, ce 26 Avril 1826.

JAYET, Juge d'Appel, Président.

PELLIS, Avocat.

FR. RECORDON, Caissier.

Théod. RIVIER.

VERDEIL, fils.



A 11728